

Aspects juridiques et contentieux du CBI



COMPÉTENCES MÉTIERS



14H



Inter 2026 :
2 et 3 novembre



Animation

Valérie MONTRÉ :

Notaire SCP Thibierge
spécialisée en financement
immobilier, droit bancaire et
crédit-bail

Jacques TORIEL : Avocat à
la Cour spécialisé en droit
de la finance et des valeurs
mobilières



Prérequis

Avoir suivi la
formation ASFFOR CBI ou
avoir une expérience
professionnelle équivalente



Tarifs

Adhérent : 1480€ HT
par participant

Non adhérent : 1620€ HT
par participant

Intra : nous consulter



Modalités pédagogiques

Exposé théorique | échanges
interactifs | quiz amont et
aval



Moyens pédagogiques

Diaporamas

OBJECTIFS

- Comprendre le cadre juridique et financier du crédit-bail immobilier (CBI) et ses spécificités contractuelles,
- Identifier les obligations et responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre et la gestion d'un contrat de CBI,
- Maîtriser les aspects procéduraux liés à la résiliation, au contentieux et aux procédures collectives,

- Analyser les risques juridiques et financiers associés aux opérations de crédit-bail immobilier,
- Appliquer les bonnes pratiques pour sécuriser les conventions et anticiper les litiges.

PUBLIC VISÉ

Cadres confirmés des services juridiques et contentieux des établissements de crédit-bail immobilier.

PROGRAMME

► APPROCHE JURIDIQUE, ET PRATIQUE DU CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

- I. La forme du contrat de crédit-bail
- II. L'objet du contrat (l'immeuble)
- III. Les aspects financiers : rappel
- IV. La période d'exploitation et d'exécution du contrat
- V. Comment sortir du contrat de crédit-bail avant son expiration ?
- VI. Les évènements en cours de crédit-bail affectant l'immeuble
- VII. Les garanties

► ASPECTS PROCÉDURAUX SPÉCIFIQUES AUX CONVENTIONS DE CONTRAT DE CBI

- I. Rappels des aspects juridiques, financiers et pratiques du CBI
 - a. Le déroulement d'une opération de crédit-bail depuis sa signature jusqu'à son terme
 - b. Les intervenants à la convention de crédit-bail immobilier
 - c. Les ressources financières
 - d. Les garanties spécifiques au crédit-bail immobilier
- II. La procédure de résiliation depuis son origine jusqu'à son aboutissement
 - a. L'engagement de la procédure
 - b. La saisine du Tribunal
 - c. L'exécution de la décision
- III. Le contentieux de la construction
 - a. La position du problème
 - b. La qualité à agir
 - c. La problématique des assurances (Dommages-Ouvrage et police d'assurance décennale)
- IV. Approche des procédures collectives